



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

## Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2019-1-5-3

Séance du vendredi 18 janvier 2019

### **CONTRATS DE TERRITOIRE DE VIE 2014-2019 PROLONGATION DES DELAIS DE VALIDITE DE SUBVENTIONS ATTRIBUEES AU TITRE DES PROJETS D'INTERET LOCAL 2015 ET 2016**

**Présidence de :** Mme Brigitte KLINKERT

#### **PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, MARTIN, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

#### **EXCUSES AVEC PROCURATION :**

Mme LUTENBACHER donne procuration à M. FERRARI.  
Mme MEHLEN-VETTER donne procuration à M. HAGENBACH.  
M. MUNCK donne procuration à Mme BOHN.  
Mme ORLANDI donne procuration à M. WITH.  
M. STRAUMANN donne procuration à Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1er septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission Permanente,
- VU la délibération de la Commission permanente n°CP-2013-7-5-7 du 5 juillet 2013 relative au règlement de l'appel à projets d'intérêt local 2015 et à ses modalités de fonctionnement,
- VU la délibération de la Commission permanente n°CP-2015-7-5-6 du 3 juillet 2015 relative au règlement de l'appel à projets d'intérêt local 2016 et à ses modalités de fonctionnement,

- VU la délibération de la Commission permanente n°CP-2015-8-5-1 du 11 septembre 2015 relative aux Projets d'Intérêt Local (PIL) 2015 relevant des Contrats de Territoires de Vie 2014-2019.
- VU la délibération de la Commission permanente n°CP-2016-7-5-2 du 1<sup>er</sup> juillet 2016 relative aux Projets d'Intérêt Local (PIL) 2016 relevant des Contrats de Territoires de Vie 2014-2019.
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2018-6-5-2 du 14 décembre 2018 relative à la politique de l'Action territorialisée,
- VU les avis favorables de la Commission Patrimoine Immobilier, Actions et Territoires réunie les 2 novembre 2018, 30 novembre 2018 et 11 janvier 2019,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Autorise la prolongation d'un an des délais de validité de subventions accordées par la Commission Permanente des 11 septembre 2015 et 1<sup>er</sup> juillet 2016 et attribuées au titre des Projets d'Intérêt Local 2015 et 2016 aux différents maîtres d'ouvrage, conformément au tableau joint en annexe à la présente délibération,
- Autorise le versement des subventions afférentes en une seule fois à la fin des opérations.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité